

Délibération 2 : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Désignation des représentants

L'an deux mille vingt-six, le 15 du mois de septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAYOU, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 9 septembre 2026, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **Laurent GAYOU, Céline DEJONGHE, Lionel LERANT, Aurélie DOERLER, Laurent DOERLER, Catherine PLAHIERS, Samuel HENON, Emilie LEFEVRE, Mickaël LOEUIL, Jennifer LAMMENS, Céline DEGRYSE, Arnaud CHOLET, Marie DUBOIS, Philippe DELINOTTE**

Absents excusés :

Jean-Christophe PETIT, qui donne procuration à M. Lionel LERANT

Absents :

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
14	1	15

Madame Emilie LEFEVRE est élue secrétaire de séance.

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 26 C 0023 du 10 avril 2026 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par conséquent, après en avoir délibéré, il est proposé de désigner comme représentant du conseil

CONSEIL MUNICIPAL

15 SEPTEMBRE 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 17/09/2026
Appréciation des élus
99_DE-059-215906702-20260915-D_2-DE

municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges pour les élus au conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Résultat du vote :

Pour	15
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les membres présents,
Pour Copie Conforme,

La secrétaire de séance



Emilie LEFEVRE

Le Maire,



Laurent GAYOU

Compte tenu de la transmission en préfecture le 17/09/2026 et de l'affichage sur le site internet, M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE LILLE - CANTON D'ANNOEULLIN
Mairie de DON - 1, rue de la Deûle - 59272 DON
(Tél : 03 20 58 40 93)

E-mail : mairie@villededon.fr - www.villededon.fr